



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### structures administratives

Question écrite n° 4728

#### Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le Premier ministre sur les modalités de fonctionnement de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique créée par le décret n° 2012-875 du 16 juillet 2012. En vertu de son article 2, le décret énonce la composition de la commission et il est explicité à l'article 3 que le Premier ministre est responsable de son application. Cependant, alors que la mission confiée aux membres de la commission est précisée dans les annexes, il n'est pas fait mention du fonctionnement concret de cette commission, en particulier du mode de rémunération ou d'indemnisation de ses membres. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si les membres de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique sont indemnisés dans ce cadre et, si oui, à quelle hauteur.

#### Texte de la réponse

Les membres de la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique ne sont pas indemnisés. Seul le rapporteur général de la commission, ainsi que six rapporteurs percevront une indemnité forfaitaire d'un montant de 4005 euros, en application du décret n° 2011-142 du 3 février 2011 fixant les conditions d'indemnisation des personnes chargées d'une mission par les membres du Gouvernement. La commission bénéficie par ailleurs de deux secrétaires, dont les rémunérations sont assurées par les services du Premier ministre. S'agissant des moyens de fonctionnement de la commission, une dotation de 7500 euros a été allouée, afin de couvrir les dépenses. Ces dépenses sont exécutées sur l'action « Soutien » du programme « Coordination du travail gouvernemental ». S'agissant de coûts mutualisés, les dépenses relatives à l'occupation d'une partie des locaux sis 32, rue de Babylone à Paris, et à l'accès aux réseaux de communication, ne sont pas imputées sur la dotation mentionnée ci-dessus.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Charles de Courson](#)

**Circonscription :** Marne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4728

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5042

**Réponse publiée au JO le :** [9 octobre 2012](#), page 5507